



L'INSUPPORTABLE APARTHEID SANITAIRE CONTRE LES PALESTINIENS

Dans la propagande médiatique, Israël est présenté comme un modèle en matière de taux de vaccination de sa population contre le Covid-19. Mais la réalité de cette politique de vaccination est à l'image de l'Etat colonial israélien : un régime raciste qui pratique l'apartheid.

Depuis plus d'un siècle le mouvement sioniste pratique le nettoyage ethnique de la Palestine. Il a créé, sur la terre du peuple palestinien, un Etat colonial, Israël, qui est depuis 1967 et **selon le droit international**, une **puissance occupante**, et doit par conséquent remplir les obligations définies par la **quatrième Convention de Genève**.

Un appel initié par des organisations palestiniennes et israéliennes auquel l'Association France Palestine Solidarité s'est associée, rappelle que « l'article 56 de la quatrième Convention de Genève prévoit expressément que l'occupant a le devoir de veiller à la santé publique dans le territoire occupé, *"notamment en adoptant et en appliquant les mesures prophylactiques et préventives nécessaires pour combattre la propagation des maladies contagieuses et des épidémies"*. Ce devoir comprend le soutien à l'achat et à la distribution de vaccins à la population palestinienne sous son contrôle. »

Au contraire, cet Etat criminel détruit des centres de santé mis en œuvre par des Palestiniens à Jérusalem et à Hébron, arrête des volontaires qui désinfectent les rues de Jérusalem-Est, laisse les prisonniers politiques palestiniens dans une situation sanitaire qui empêche tout geste barrière et toute protection contre l'épidémie. Le 24 décembre 2020, le ministre israélien de la sécurité publique donnait instruction aux services médicaux de ne pas vacciner les prisonniers politiques palestiniens.

Des centaines de milliers de Palestiniens de Jérusalem illégalement occupée, colonisée et annexée par Israël, vivent reclus de l'autre côté du mur illégal érigé par cet Etat criminel et leurs habitants sont dans l'impossibilité de recevoir le vaccin.

Les colons israéliens, qui vivent illégalement sur les terres volées aux Palestiniens, bénéficient eux de la campagne de vaccination.

En Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, territoires palestiniens également occupés par Israël, seule une hypothétique campagne de vaccination est tributaire de l'aide internationale dans un avenir... indéterminé. **Le droit international – et dans le cas présent la quatrième convention de Genève – considéré depuis toujours par Israël comme un paillason, est donc allégrement piétiné en toute impunité.**

L'obligation faite à Israël, puissance occupante selon le droit international, d'apporter les fournitures et les services nécessaires aux Palestiniens vivant sous occupation militaire, doit lui être rappelée avec la plus grande fermeté. C'est ce que l'AFPS, aux côtés des ONG palestiniennes, exige des autorités françaises et européennes, ainsi que de suspendre leur coopération avec Israël tant que ces obligations ne seront pas remplies.

Signez la pétition adressée à Josep Borrell, haut-représentant de l'Union Européenne pour la politique étrangère et de sécurité !

A retrouver sur le site de l'AFPS.

Contact : contact@nord-palestine.org

Site : www.nord-palestine.org

Facebook : AFPS 59/62